

PRÉSENTATION DU SIMULACRE DU CONSEIL DE LA VILLE D'EDMONTON (révision: 2023)

Chaque personne doit connaître son rôle aujourd'hui au sein du simulacre du conseil de ville. Votre classe aurait déjà dû choisir une question à débattre. Votre classe doit aussi se choisir :

- un maire (une mairesse),
- 12 conseillers municipaux dont un agira à titre de maire adjoint (maresse adjointe),
- 1 greffier,
- 2 ou 4 personnes ou organisations désireuses de se prononcer sur le sujet tels que : la ligue communautaire, l'école, des départements de la ville, des voisins ou d'autres groupes,
- 3 ou 4 personnes provenant des médias : radios, télévisions ou journaux qui rédigent des notes et, avec la caméra de l'école, prennent des photos durant la réunion du conseil.

Au début de la réunion, le greffier du conseil de ville devrait remplir les sections A et B de sa feuille indiquant :

1. les noms des représentants des groupes intéressés (Section A),
2. le nom de l'école, de l'enseignant(e) et du quartier (Section B).

1re partie : On présente la question

Le maire/la mairesse dit : « La séance du conseil est maintenant ouverte. La proposition à débattre est » (nommer le sujet).

2e partie : Les opinions des membres du conseil

Le maire/la mairesse, en commençant par la personne la plus éloignée de sa droite, invite chaque membre du conseil à faire part de son opinion en disant :

« Conseiller/Conseillère _____, c'est à vous la parole. »

Cette personne répond : « Merci maire/maresse _____. Je pense que ... »

Chaque membre du conseil termine sa présentation en disant : « Merci maire/maresse _____ . »

On procède de la sorte jusqu'à ce que chaque conseiller/conseillère ait eu l'occasion de s'exprimer.

3e partie : Le maire/la mairesse invite son adjoint(e) à le (la) remplacer :

Lorsque chaque conseiller/conseillère a pu offrir son opinion, le maire/la mairesse peut prendre la parole pour exprimer la sienne. Mais avant de le faire, on doit demander à son adjoint(e) de diriger la session.

Le maire/la mairesse dit : « Maire adjointe/maresse adjointe _____, veuillez présider la session. »

Le maire/la mairesse adjoint(e) répond : « Oui maire/maresse _____, j'accepte et vous pouvez maintenant vous exprimer. » Le maire/la mairesse s'exprime maintenant sur le sujet.

Par la suite, son adjoint(e) l'invite à reprendre son poste de maire (maresse) en disant : « Je vous remets votre fonction de maire/maresse. »

4e partie : La séance est maintenant ouverte aux citoyens/organisations qui veulent prendre la parole.

Le greffier du conseil remet au maire/à la mairesse la Section A de ses notes.

Le maire/la mairesse lit ses notes et dit : « **Les personnes suivantes sont invitées à se rendre au podium pour s'exprimer...** » (Le maire/la mairesse lit la première liste de noms.)

Quand les individus ou les groupes sont prêts le maire/la mairesse dit : « _____, vous avez maintenant le droit de parole. »

La personne qui a la parole dit : « **Merci maire/mairesse _____.** » On donne son nom ainsi que celui du groupe qu'on représente avant de faire connaître ses idées ou avant de poser des questions. À la fin de son intervention, cette personne dira : « **Merci maire/mairesse _____.** »

Votre guide vous dira si votre classe a le temps d'appeler un deuxième groupe d'intervenants. Une fois la présentation complétée, on retourne à sa place parmi l'auditoire.

5e partie : Bienvenue aux invités spéciaux à la réunion du conseil.

Le greffier remet la Section B de ses notes au maire.

Le maire/la mairesse se sert des notes du greffier pour dire : « **J'aimerais reconnaître à ce moment un groupe spécial qui s'est joint à nous aujourd'hui. C'est la classe de monsieur/madame/mademoiselle _____ de l'école _____ qui se trouve dans le quartier _____. Au nom du conseil je tiens à souhaiter la bienvenue aux élèves, à leur enseignant(e) et aux parents bénévoles à l'hôtel de ville. Veuillez vous lever.** »

Les invités se lèvent et les membres du conseil applaudissent. ** Il est à noter que c'est le seul moment où les applaudissements sont permis !**

6e partie : La séance du conseil est ouverte.

(Votre guide vous dira s'il y a suffisamment de temps pour entreprendre cette partie.)

Le maire/la mairesse dit : « **La séance est maintenant ouverte.** »

Les membres du conseil lèvent la main s'ils désirent s'exprimer sur les questions ou partager leurs idées.

Le maire/la mairesse porte son choix sur un conseiller/une conseillère et dit : « **Conseiller/Conseillère _____, à vous la parole.** »

« **Merci maire/mairesse _____.** » répond le conseiller/la conseillère et, par la suite, partage ses idées avec ses collègues ou ses interrogations avant de conclure ainsi : « **Merci maire/mairesse _____.** »

7e partie : Appel au vote

Le maire/la mairesse et les membres du conseil votent en même temps.

Le maire/la mairesse demande le vote en disant : « Il est temps de procéder au vote sur la question qui est devant nous qui est... (présente à nouveau la question ou le problème.) Ceux et celles qui sont en faveur de cette proposition, veuillez lever la main. »

Le maire/la mairesse et son greffier comptent et inscrivent le nombre de mains en faveur de la proposition au verso d'une de ses pages. Ensuite, il dit : « Que ceux ou celles qui s'opposent à la proposition lèvent la main. » Maintenant, le maire/la mairesse et son greffier comptent et inscrivent les votes en opposition.

8e partie : Les résultats du vote :

Le maire/la mairesse annonce les résultats du vote : « Il y avait ___ votes en faveur de la proposition et ___ votes contre la proposition. »

Le greffier du conseil vérifie ses chiffres et dit : « Je suis d'accord » OU « Je suis en désaccord avec les chiffres du maire/de la mairesse. Nous devons revoter. » On vote à nouveau si nécessaire.

Si la proposition l'a emporté par un plus grand nombre de votes, le maire/la mairesse dit : « La proposition l'emporte. »

Si la proposition n'a pas obtenu la majorité de votes en faveur, le maire/la mairesse dit : « La proposition fut défaite. »

S'il y a égalité de votes en faveur et contre, le maire/la mairesse déclare : « La proposition fut défaite. »

9e partie : Suspendre la réunion

Le maire/la mairesse termine la réunion en disant : « La réunion est suspendue. »

10e partie : La mêlée des médias

Les médias peuvent s'avancer pour poser des questions ou pour interviewer des gens.

SIMULACRE DU CONSEIL DE LA VILLE D'EDMONTON

Personnes/organisations désireuses de se prononcer sur le sujet et médias

Lorsque les médias, les citoyens ou les organisations posent des questions ou font des commentaires, leur nom est communiqué au maire/à la mairesse. Le maire/la mairesse demande alors à la personne de s'exprimer. Lorsqu'il vous donne la permission de parler, dites ce qui suit :

Personnes/organisations désireuses de se prononcer sur le sujet

Merci maire/mairesse _____.

Je représente :

Mon commentaire est le suivant :

Merci maire/mairesse _____.

Médias

Merci maire/mairesse _____.

Je représente :

Ma question s'adresse à _____. Ma question est :

Merci maire/mairesse _____.